



Québec, 11 mars 2020

Commission d'enquête sur l'état des lieux et la gestion de l'amiante et des résidus miniers amiantés

DÉCISION portant sur la divulgation publique
de divers documents suivant une demande
de non-divulgation de Alliance Magnésium inc.



CONTEXTE

Le 14 février 2020, la présente commission d'enquête a rendu une décision concernant une demande de confidentialité déposée par Alliance Magnésium inc. (ci-après le "Demandeur") relativement à divers documents en lien avec une autorisation ministérielle délivrée au Demandeur pour la construction et la mise en opération de son usine pilote et en lien avec des suivis environnementaux à la suite de la mise en opération de l'usine Magnola.

Dans le cadre de cette décision, la commission a alors reporté à une date ultérieure sa décision concernant les documents suivants :

- ALLIANCE MAGNÉSIUM INC. Rapport – Modélisation de la dispersion atmosphérique - Révision 2, préparé par WSP, mars 2019, 53 pages MÉTALLURGIE;
- MAGNOLA INC. Caractérisation environnementale – Phase II – Rapport final, préparé par SNC Lavalin, décembre 2017, 46 pages et annexe;
- MÉTALLURGIE MAGNOLA INC. Caractérisation environnementale Phase II, annexes A et B, préparé par SNC Lavalin, s. d., 37 pages PDF;
- MÉTALLURGIE MAGNOLA INC. Caractérisation environnementale Phase II, annexe C, préparé par SNC Lavalin, août 2007, 96 pages PDF;
- MÉTALLURGIE MAGNOLA INC. Caractérisation environnementale Phase II, certificat d'analyse, pour SNC Lavalin, s. d., 88 pages PDF.

...2

Le Demandeur s'est engagé à déposer à la commission d'ici le 6 mars 2020 une version caviardée ces documents.

Le 5 mars 2020, le Demandeur a fait parvenir à la commission une correspondance dans laquelle il lui annonce le retrait de la demande de confidentialité relative aux documents suivants :

- MAGNOLA INC. Caractérisation environnementale – Phase II – Rapport final, préparé par SNC Lavalin, décembre 2017, 46 pages et annexe;
- MÉTALLURGIE MAGNOLA INC. Caractérisation environnementale Phase II, annexes A et B, préparé par SNC Lavalin, s. d., 37 pages PDF;
- MÉTALLURGIE MAGNOLA INC. Caractérisation environnementale Phase II, annexe C, préparé par SNC Lavalin, août 2007, 96 pages PDF;
- MÉTALLURGIE MAGNOLA INC. Caractérisation environnementale Phase II, certificat d'analyse, pour SNC Lavalin, s. d., 88 pages PDF.

Par ailleurs, dans cette même correspondance, le Demandeur réitérait son désir que le document suivant soit garder confidentiel entièrement :

- ALLIANCE MAGNÉSIUM INC. Rapport – Modélisation de la dispersion atmosphérique - Révision 2, préparé par WSP, mars 2019, 53 pages MÉTALLURGIE.

ANALYSE

La commission rappelle la règle à l'effet que les documents déposés à la commission sont rendus publics. Dans l'exercice des pouvoirs prévus à la *Loi sur les commissions d'enquête* (RLRQ, c. C-37), elle peut rendre un document public malgré qu'il ne soit pas accessible suivant ce que prévoit la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1).

La commission détient la responsabilité de recueillir pour son analyse et de mettre à la disposition du public les informations qu'elle juge utiles à la réalisation de son mandat. Lorsqu'une demande de non-divulgence d'un document lui est faite, la commission établit d'abord la pertinence du document au regard du mandat qui lui a été confié et considère s'il peut être rendu public en tout ou en partie, en regard de sa nature, de l'intérêt du public à en prendre connaissance et de l'importance du préjudice que la publication du document pourrait causer à ceux qu'il concerne.

Après analyse, considérant l'évolution du dossier, la commission d'enquête juge que le document suivant n'est plus nécessaire à son analyse :

- ALLIANCE MAGNÉSIUM INC. Rapport – Modélisation de la dispersion atmosphérique - Révision 2, préparé par WSP, mars 2019, 53 pages MÉTALLURGIE.

EN CONSÉQUENCE :

La commission d'enquête ne rendra pas public le document suivant :

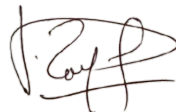
- ALLIANCE MAGNÉSIUM INC. Rapport – Modélisation de la dispersion atmosphérique - Révision 2, préparé par WSP, mars 2019, 53 pages MÉTALLURGIE.

La commission détruira toutes les copies de ce document de façon permanente et sans délai.

La commission d'enquête rendra publics les documents suivants :

- MAGNOLA INC. Caractérisation environnementale – Phase II – Rapport final, préparé par SNC Lavalin, décembre 2017, 46 pages et annexe;
- MÉTALLURGIE MAGNOLA INC. Caractérisation environnementale Phase II, annexes A et B, préparé par SNC Lavalin, s. d., 37 pages PDF;
- MÉTALLURGIE MAGNOLA INC. Caractérisation environnementale Phase II, annexe C, préparé par SNC Lavalin, août 2007, 96 pages PDF;
- MÉTALLURGIE MAGNOLA INC. Caractérisation environnementale Phase II, certificat d'analyse, pour SNC Lavalin, s. d., 88 pages PDF.

Ces documents seront publiés électroniquement sur le site internet du BAPE le 12 mars 2020 à 17 h.



Joseph Zayed

Président de la commission d'enquête
L'état des lieux et la gestion de l'amiante
et des résidus miniers amiantés